

### Le transfert et le devenir des Animaux Trouvés Morts

- Le transfert est réalisé en bâtiment clos
- Les camions de collecte sont lavés et désinfectés systématiquement
- Les produits sont transférés dans les 24h sur les sites de transformation de Bayet (03), de Plouvara (22) et de Benet (85)
- Les farines issues de la transformation des Animaux Trouvés Morts du service de l'équarrissage sont incinérées en cimenterie.







### **Recommandations importantes** sur les conditions de collecte à la ferme

- Retirer les animaux des stabulations, des frigos ou des prés.
- Mettre les petits animaux dans des bacs d'équarrissage avec palonnier intégré.
- Utiliser une aire dédiée accessible à un véhicule poids lourd et située à plus de 11 mètres de toute ligne électrique. Elle peut être signalée par le panonceau SECANIM.
- Placer les documents à l'abri (boîte aux lettres ou équivalent) et à proximité des animaux.
- Utilisez toujours les mêmes lieux d'enlèvement car ils sont localisés par GPS : jusqu'à 5 lieux à définir avec votre centre de collecte.

Auto-évaluez la conformité de votre aire de collecte grâce à www.securite-collecte.fr

### Eleveurs.

pour vos demandes d'enlèvements

d'Animaux Trouvés Morts



par téléphone 08 91 70 01 02\*

Afin de passer vos demandes d'enlèvement avec succès, lisez bien ce document





### Un système au service des éleveurs

- Un service audiotel permanent ouvert 24h sur 24, 7j / 7j
- Un traitement automatique des demandes
- Une intégration directe de vos informations dans notre logiciel d'organisation des tournées et sur le bordereau d'enlèvement
- Une traçabilité assurée
- Une grande rapidité

conseil malin:

n'attendez pas la fin du menu pour taper votre choix

## Ex: étape 3 choix de l'espèce animale

1= BOVINS, 2= OVINS, 3= CAPRINS

4= PORCINS, 5= EQUIDES

6= VOLAILLES ET LAPINS, 7= AUTRES

Touche dièse = retour au menu précédent
 Touche étoile = validation

#### **ATTENTION!**

- Ne pas raccrocher avant d'avoir entendu votre numéro d'enregistrement, sinon votre demande n'est pas validée.
- Les enlèvements suivants sont à la charge financière de l'éleveur :
  - les animaux de compagnie : chiens, chats...
  - les passages à vide,
  - les déchets d'abattage,
  - les déchets de chasse,
  - les chevaux (hors ATM)

Veuillez contacter votre centre de collecte pour connaître les tarifs.

# Laissez-vous guider par le serveur vocal



Appelez avec
un téléphone portable
un téléphone sort
afin de recevoir
gratuitement un SMS
gratuitement un SMS
d'accusé de réception et
un autre d'avis
de passage

- 1. Vous pouvez vous connecter directement en utilisant un téléphone à touche.
- 2. Effectuez votre demande d'enlèvement, toutes les étapes sont gérées depuis votre téléphone.
  - I. Identifiez-vous avec votre numéro de cheptel (8 chiffres).
  - II. Choisissez votre lieu d'enlèvement.

    (vous pouvez créer jusqu'à 5 lieux d'enlèvement en contactant votre centre de collecte)
- → III. Choisissez l'espèce de l'animal : bovin, ovin, caprin, porcin, équidé, volaille ou autres.
  - IV. Choisissez le type d'animal. Par exemple, pour bovins : âge, nombre, laitier ou viande, mâle ou femelle.
  - **V.** Le numéro IPG du bovin : numéro national, 10 ou 12 chiffres selon le pays d'origine. Le numéro de l'ovin ou caprin ; 11 chiffres obligatoires pour valider l'enregistrement du numéro.
- VI. Pour les lots, le poids en kilogrammes.
- 3. Vous entendez un récapitulatif.
- **4.** Un numéro d'enregistrement vous est communiqué. **Notez-le,** il vous permettra de consulter ultérieurement l'état de votre demande en rappelant (touche 2). *Vous pouvez raccrocher*
- **5.** Ne renouvelez pas votre demande d'enlèvement tant que l'enlèvement n'est pas effectué dans les deux jours francs.

### Vous pouvez contacter votre centre de collecte :

(son numéro figure sur le bordereau d'enlévement)

- Pour créer vos lieux d'enlèvement
- Pour vos demandes spécifiques (demande de prise en charge pour autopsie, gros tonnages...)
- Si le délai des deux jours francs est dépassé
- Si vous n'avez pas de numéro de cheptel (mairie, particuliers, éleveurs de chevaux)